

Madame la Directrice des AFFAIRES MARITIMES

Messieurs les Conseillers du Ministre

Bonjour,

Les échanges de début d'année sont, traditionnellement, mis à profit pour les échanges de vœux. La CGT ne faillira pas à la coutume, cependant, au delà des formules mécaniques à "l'emporte pièce", je souhaite apporter une attention particulière à ce moment singulier.

Les revendications, la confrontation des points de vue, la constitution du rapport de force comme moyen pour peser sur les négociations sont consubstantiels aux rapports. Ce périmètre d'échange induit inévitablement des tensions. Dès lors, une mise à distance entre les personnes et leurs fonctions doit être faite. Je vous souhaite, donc, pour vous mêmes et vos proches mes vœux les plus cordiaux.

Cette année et un moment charnière qui marquera une inflexion dans nos rapports institutionnels. Après des années infructueuses d'épuisement à développer des arguments et à cultiver le dialogue, force est de constater l'échec du cadre des négociations.

La CGT-MER tire un bilan critique de la réforme statutaire, des négociations sur l'indemnitaire, des discussions sur les cadres de travail, sur la considération des personnels civils de toutes catégories et, notamment, des catégories C & A, sur la prise en compte de la pénibilité, de l'exposition à l'amiante, de la reconnaissance des métiers de gestion des marins et navires, de l'économie des pêches ou des fonction supports, de l'enseignement maritime, de l'élaboration des BBZ et enfin de l'ambition de cette direction des Affaires Maritimes à relever "le défi maritime français."

Aux arguments présentés par la CGT sur la nécessaire évolution des conditions de travail pour les inscrire dans un cadre réglementaire ou régulier, à plusieurs reprises, et encore récemment par la voix du DIRM MEMN, l'employeur a répondu "*mes documents sont opposables*" ou "*il n'y a pas d'illégalité de la chose non jugée.*"

Il n'y a pas de chemin possible sur cette voie, la CGT est donc résolue à économiser ses forces et à porter le débat sur le terrain contentieux. La chose est faite, par le biais de représentants CGT, agissant en qualité de personnes physiques, depuis la fin de l'année passée.

Sur les régimes indemnitaires et particulièrement les ISH, en lien avec les régimes de travail. Il a fallu dix années d'attente dont deux ans de "combat" constant pour la CGT avant de décrocher une amorce de versement quand l'application aurait dû être de fait dès 2002. Les IHTS, malgré les promesses, ne concerneront pas les "corps mer." Dans les DDI, l'incertitude plane sur l'éligibilité au paiement des astreintes d'exploitation, retirées du décret DDI alors que les corps mer venaient d'être inscrits dans le dispositif.

Pour la PFR "A", les promesses du SG d'octobre 2008 sur l'alignement des primes IAM sur le régime indemnitaire des ingénieurs n'ont pas été traduites d'effet. Les IAM dit "administratifs" ont vu leur différentiel de 25 % des régimes indemnitaires avec les attachés érodé quand, dans le même temps, ils n'ont pas bénéficié de la modification de grille statutaire appliquée à ces derniers.

Dans le même temps, Mme la Directrice intervient, à juste titre, personnellement pour dénoncer le traitement différencié entre militaires et ceux détachés aux Affaires Maritimes. Nous aurions souhaité autant d'investissement pour l'alignement des régimes indemnitaires des agents civils sur leurs homologues. Les trois catégories d'agents civils ne sont toujours pas alignés sur leur collègues.

Il n'y a pas si longtemps, l'écart indemnitaire entre agents des Affaires Maritimes et les minima du ministère était de l'ordre de 93 %. Il aura fallu 5 ans de protestation de la CGT pour une mise à niveau partielle. Il y a encore plus de 1700 € d'écart entre un ex CAM et un Ctrl TPE.

Avec moins de 500 agents, un alignement immédiat sur les régimes mieux disant, aurait constitué "un solde de tous compte honorable." Il n'en est rien pour les régimes de base et quand les mesures sont appliquées, pour les régimes relatifs aux sujétions particulières, la encore c'est toujours au rabais.

Ainsi, concernant, l'application d'un régime ISH forfaitaire bancal et à minima, aux ULAM. La modalité retenue ne nous convient pas, ce sujet fera donc l'objet d'un contentieux. Pour les moyens hauturiers, une démarche similaire se dessine.

S'agissant des effectifs, de l'adéquation "missions - moyens" et de l'utilisation des conditions de travail comme variable d'ajustement pour pouvoir assurer les missions sans avoir les ETP correspondant, une magistrale démonstration vient d'être faite aux dépens des fonctionnaires des moyens hauturiers.

Le cadre illégal des conditions de travail, dénoncé depuis 5 ans par la CGT vient d'apparaître au grand jour, quand bien même des artifices de procédure sont avancés.

Dès lors, l'État employeur, n'ayant pas les ETP pour assumer la diminution du travail lié à la mise en conformité des régimes, va recourir aux contrats privés pour la conduite des navires. En première lecture, la CGT n'a pas fermé la porte. Priorité a été donnée au maintien des unités, "la sauvegarde des moyens de production" avant tout, une large place a été faite en interne pour le débat.

Alors que le sujet est sensible, stratégique et hautement polémique, la Direction des Affaires Maritimes par le biais de ses représentants en DIRM prend pour fait acquis ce qui était, il y a encore quelques jours, un sujet de négociation entre OS et Direction. C'est une provocation, le sujet devient donc politique, la CGT-MER le traitera comme tel.

Sur l'enseignement, un arc de force entre toutes les composantes de la CGT, Ministère, Officiers Marine Marchande et Fédération de syndicats de marins se dessine. Le courrier transmis au Ministre en début de semaine n'est que l'amorce d'une action de fond.

Les chantiers sont devant nous, la ligne est tracée.

Très cordialement,

le secrétaire général

Nicolas MAYER